

Office fédéral de l'énergie OFEN
verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Lausanne, le 18 août 2020

Consultation sur la révision l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (art. 8a)

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation sur la modification de l'art. 8a de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et vous prie de trouver sa position ci-après.

La FRC soutient la révision proposée. En effet, afin de permettre aux consommateurs d'être acteurs de la transition énergétique et de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique 2050, il est nécessaire de favoriser l'accès le plus facile possible du consommateur final, du producteur d'électricité ou de l'exploitant de stockage à ses données de production et/ou de consommation. Compléter l'article pour permettre le téléchargement des données de mesures en plus de leur consultation est donc à saluer.

La FRC s'inquiète toutefois pour la protection des données contenues dans le centre de données national (*datahub*) et invite l'OFEN à proposer des mesures additionnelles permettant de renforcer sa sécurité.

En vous remerciant de prendre en compte notre position, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale

Laurianne Altwegg
Responsable Energie